



# **Recentrer les dépenses gouvernementales pour répondre aux besoins des Canadiennes et des Canadiens**

Publié : le 2024-02-26

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,  
représenté par la présidente du Conseil du Trésor, 2024

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada  
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT22-283/2024F-PDF  
ISBN: 978-0-660-71443-1

Ce document est disponible sur le site Web du gouvernement du Canada à l'adresse [www.canada.ca](http://www.canada.ca)

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé  
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Refocusing Government Spending to Deliver for Canadians

# Recentrer les dépenses gouvernementales pour répondre aux besoins des Canadiennes et des Canadiens

---

Le gouvernement est déterminé à gérer de façon responsable l'argent des contribuables et il réaffecte ses dépenses vers des services et des programmes importants pour les Canadiens et Canadiennes. Cette initiative sera mise en œuvre en 2 étapes.

## Étape 1

Le budget de 2023 a annoncé l'objectif de recentrer les dépenses gouvernementales à hauteur de 14,1 milliards de dollars sur 5 ans provenant des organisations incluses dans le budget des dépenses et de 1,3 milliard de dollars sur 5 ans provenant des sociétés d'État entreprises.

Bien que des objectifs visant à recentrer les dépenses gouvernementales aient été définis pour les organisations de l'ensemble du gouvernement, certaines dépenses ont été exclues de cet exercice. Plus particulièrement, aucun objectif n'a été fixé pour les Forces armées canadiennes (salaires, dépenses de fonctionnement et de déploiement ou de réinstallation), les avantages directs pour les Canadiennes et les Canadiens ou les transferts aux collectivités autochtones et à d'autres ordres de gouvernement.

De plus, cette initiative exclut les mandataires du Parlement et les petites organisations. <sup>1</sup>

## **Services professionnels et déplacements**

Le budget de 2023 a annoncé que les dépenses pour les services professionnels et les déplacements seraient réaffectées à partir de 2023-2024.

Les services professionnels couvrent une vaste gamme de services discrétionnaires que le gouvernement achète pour répondre à des besoins précis. Ces services peuvent comprendre :

- l'aide et les conseils spécialisés techniques, scientifiques ou professionnels (par exemple en droit, architecture, ingénierie, médecine, gestion, audit, finances et affaires)
- certains services de soins de santé, de bien-être et de formation
- les services de fonctionnement et d'entretien

## **Dépenses de fonctionnement et paiements de transfert**

Le budget de 2023 a également annoncé que des dépenses de fonctionnement et des paiements de transfert seraient réaffectés à partir de 2024-2025.

## **Prise de décisions**

Les ministères et organismes ont eu la possibilité de cibler toute réaffectation possible dans l'ensemble de leurs portefeuilles afin de disposer de la souplesse nécessaire pour déterminer les propositions les plus judicieuses sur le plan opérationnel et de veiller à ce que les services importants pour les Canadiens et Canadiennes et d'autres domaines prioritaires ne soient pas compromis dans le cadre de cet exercice.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a collaboré avec les ministères pour s'assurer que leurs propositions étaient viables et ne créaient pas de pressions sur la prestation de services ou l'intégrité des programmes.

Les propositions ont également été examinées à l'aide de divers outils analytiques tels que l'Indice de la qualité de vie et l'Analyse comparative entre les sexes plus.

Les propositions ont ensuite été examinées par les ministres du Conseil du Trésor afin d'assurer un contrôle approprié et d'appliquer une vision pangouvernementale à toutes les propositions.

## **Rapport sur les résultats**

Les renseignements sur les montants des réaffectations ont été présentés dans les documents du budget des dépenses, à commencer par le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2023-2024, qui comprenait des détails sur les réaffectations des dépenses de 500 millions de dollars liées aux déplacements et aux services professionnels pour 2023-2024.

Le Budget principal des dépenses 2024-2025, déposé le 29 février, énumère les résultats pour les 3 prochaines années pour les organisations visées par l'exercice. Les ministères rendront compte de leurs plans de dépenses et des progrès réalisés dans le cadre de leurs Plans ministériels et de leurs Rapports ministériels sur les résultats.

## **Étape 2**

L'Énoncé économique de l'automne 2023 annonçait que le gouvernement prolongerait et élargirait ses efforts visant à recentrer les dépenses gouvernementales, à hauteur de 345,6 millions de dollars en 2025-2026, et de 691 millions de dollars par la suite.

Des détails précis sur ce processus sont en cours d'élaboration.

## **Réaffectations**

Au total, les mesures prises par le gouvernement pour recentrer ses dépenses s'élèveront à 15,8 milliards de dollars d'ici 2027-2028 et à 4,8 milliards de dollars par an par la suite.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada assurera la coordination de ces mesures et travaillera en étroite collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux pour veiller à ce que l'argent des contribuables soit géré de façon responsable.

Dans le tableau ci-dessous, les réaffectations prévues dans le budget des dépenses comprennent celles des ministères, des organismes et des sociétés d'État bénéficiant de crédits. <sup>2</sup>

### Réaffectations prévues dans le budget des dépenses (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total sur 5 ans	Par la suite
<b>Étape 1 : Dépenses totales réaffectées à ce jour</b>	500	2 251	2 800	3 610	3 613	12 774	<b>3 498</b>
<b>Étape 1 : Réaffectations supplémentaires dans le cadre de l'initiative « Dépenses publiques responsables »</b>	-	-	315	521	478	1 314	<b>593</b>
<b>Étape 2 : Réaffectations dans le cadre de l'initiative « Dépenses publiques responsables » annoncée dans l'Énoncé économique de l'automne 2023</b>	-	-	346	691	691	1 728	<b>691</b>
<b>Total des réaffectations prévues dans le budget des dépenses</b>	<b>500</b>	<b>2 251</b>	<b>3 460</b>	<b>4 822</b>	<b>4 782</b>	<b>15 815</b>	<b>4 782</b>

# Notes en bas de page

- 1 En général, les organisations dont la base d'examen du fonctionnement est inférieure à 25 millions de dollars et dont la base de transfert est inférieure à 50 millions de dollars sont exclues de l'examen.
  
  - 2 Les sociétés d'État qui reçoivent des crédits dépendent des crédits votés par le Parlement et soumettent des propositions d'autorisation de dépenses au Parlement par le biais du budget des dépenses. Les sociétés d'État entreprises constituent un autre type d'entreprises publiques et sont définies comme des sociétés d'État qui ne dépendent pas des crédits parlementaires et dont l'activité principale et la source de revenus sont la vente de biens et de services à des parties extérieures.
-